

délibérations du Comité Syndical Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n° 514/2025

**OBJET : Paysages
sans emballage
2025 – plan de
financement 2025**

Membres : 24

Présents votant : 12

Pouvoirs : 3

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 Mars

Le comité syndical Grand site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 22 Mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la commune de Clermont l'Hérault

PRESENTS votants :

Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
Monsieur Jean-Louis GELY, Conseiller départemental du canton de MONTPELLIER 2,
Monsieur Alain BOZON, Délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
Monsieur Claude REVEL, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
Monsieur Jean-Claude CLOZIER, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
Monsieur Bernard COSTE, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
Monsieur Patrick JAURES, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
Monsieur Sébastien VAISSADE, Délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
Monsieur Jean Marie SABATIER, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
Monsieur Jean-Luc REQUI, Délégué de la Communauté de communes du LODEVOIS ET LARZAC,
Madame Joëlle GOUDAL, Déléguée de la Communauté de communes du LODEVOIS ET LARZAC,
Monsieur Bernard GOUJON, Délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS :

Madame Nicole MORERE, Conseillère départementale du canton de GIGNAC,
Monsieur Yvon PELLET, Conseiller départemental du canton du CRES,
Monsieur Louis Henry ALIX, Délégué suppléant de la Communauté de communes du GRAND ORB.

Référence programme d'action Grand Site 2024-2032 :

*Axe A – Une fréquentation apaisée et équilibrée pour garantir l'intégrité des paysages et de l'esprit des lieux –
FA 2 – Partager et respecter le code de conduite et Axe B – Un accueil à la hauteur des paysages, basé sur une
découverte sensible et respectueuse du Grand Site – FA 4 – Améliorer l'entretien du Domaine Départemental du
Salagou et la qualité des services offerts aux visiteurs (toilettes, déchets, ...).*

En vue d'optimiser l'organisation, la coordination et la gestion du ramassage des déchets résiduels sur les espaces ouverts au public du Domaine Départemental, le Département et le Syndicat mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze ont convenu d'un partenariat depuis 2016. En 2025, le CD34 ne pouvant apporter la subvention allouée depuis 2016, CITEO ayant légèrement revue sa participation financière ; le Grand Site revoit le plan de financement. Les missions et prestations présentées dans la délibération de novembre 2024 sont inchangées, seul le plan de financement est modifié.

Reçue en
Préfecture et
rendue exécutoire
le :

Le budget est réparti ainsi :

- 66 824.50 € en fonds propres SMGS,
- 66 671.83 € CITEO dans le cadre de Paysages sans emballages.

Le comité syndical,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des membres présents et représentés,**APPROUVE**

le plan de financement tel que présenté

AUTORISE

Madame la Présidente la possibilité de modifier ce plan, quand celui-ci est inférieur ou égal au montant délibéré sur simple décision

Madame la Présidente à solliciter CITEO pour subventionner cette opération

Madame la Présidente à engager les dépenses et à signer tous les actes relatifs à la réalisation de la mission

Affichée le :

Pour Extrait Conforme,
A Clermont l'Hérault,
Le 28 Mars

Marie Passieux
Vice-Présidente du Département de l'Hérault
Présidente du Grand Site